



radya

La Cimade
L'humanité passe par l'autre



JOURNEE INTER-ASSOCIATIVE D'ECHANGES SUR L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS Quels obstacles ? Quels enjeux ? Quel avenir ?

*CISP Ravel, Paris
19 Mai 2016*

L'apprentissage du français participe au développement de la citoyenneté, ce n'est pas un outil de sélection et d'exclusion !

Suite au communiqué du 13 avril 2016 rédigé par la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France, La Cimade, Radya et le Secours Catholique-Caritas France – voir annexe 1, cette journée avait pour objectif d'établir un état des lieux des difficultés rencontrées par les acteurs associatifs sur le terrain et de dégager des pistes de mobilisation plus large.

A l'appel des associations signataires, une quarantaine d'acteurs de terrain de l'apprentissage du français intervenant sur différents territoires ont pu échanger en petits groupes et avec plusieurs intervenants, notamment Thierry Lepaon, qui sera chargé de mettre en place la nouvelle Agence de la Langue Française.

Principaux obstacles :

- Un public divers et de plus en plus précaire, qui va bien au-delà des primo-arrivants sur lesquels se focalisent actuellement les politiques publiques, excluant de fait de nombreuses personnes de l'accès à la langue française et à l'exercice de leur citoyenneté
- Des acteurs associatifs fragilisés par les modes de financement et qui pallient tant bien que mal au désengagement de l'Etat
- Une coordination insuffisante entre les acteurs d'un même territoire, faute de moyens humains et de cadre leur permettant

Principaux enjeux :

- Penser l'apprentissage du français dans sa globalité et sa dimension citoyenne
- Penser en termes de territoire plutôt que de catégorie de public
- Décloisonner les financements et sortir de la logique de « tuyau » par catégorie de public
- Redonner des moyens aux acteurs de terrain pour pouvoir encadrer les bénévoles et développer des partenariats
- Déconnecter l'apprentissage du français de la question du renouvellement du titre de séjour et défendre l'accueil inconditionnel
- Inscrire les politiques dans la durée pour pouvoir construire des actions pérennes et cohérentes

ETAT DES LIEUX

LES PUBLICS

Il existe une très grande diversité d'origines et de situations des apprenants lié à la complexification des parcours migratoires. Cela génère souvent de l'instabilité, avec des personnes qui arrivent, qui partent, en lien avec de nouveaux mouvements migratoires. D'autres, plus âgées, s'attachent à la convivialité portée par ces ateliers.

Les besoins sont énormes et ne sont pas comblés, les listes d'attente s'allongent. Les niveaux d'apprentissage sont très divers, que ce soit sur les niveaux linguistiques ou le niveau de scolarisation antérieur.

L'accueil inconditionnel est la pratique commune de toutes les structures. Elle est cependant malmenée par les exigences des financeurs, et surtout par le Ministère de l'Intérieur. Tous les intervenants observent une précarité croissante de ces publics qui complique l'apprentissage et entraîne des ruptures dans le parcours de progression : public à la rue ou en hébergement d'urgence, femmes, demandeurs d'asile, mineurs isolés non scolarisés...

Certains pourraient avoir accès à un dispositif mais ne peuvent pas en bénéficier : soit par méconnaissance, soit par absence d'orientation ou en raison de difficultés personnelles (par exemple garde d'enfant, grossesse).

Les associations essaient de ne pas enfermer les personnes dans un cocon et de les orienter, surtout pour celles qui s'inscrivent dans une démarche professionnelle. Les parcours de progression sont difficiles à mettre en œuvre. Il faudrait valoriser les parcours en fonction du territoire et non pas en fonction du statut des apprenants.

LES FINANCEMENTS

Les structures qui fonctionnent avec des financements publics le sont essentiellement sur le BOP104. D'autres financements sont également mobilisés : Politique de la ville, département, région, villes, et même la CAF dans certains départements...

Or, ces financements sont de plus en plus précaires. La refonte de la carte des quartiers prioritaires a restreint les possibilités d'accès aux financements dans le cadre de la Politique de la Ville.

Les financements sur le BOP104, ont été ré-orientés uniquement sur les primo-arrivants, ce qui est en contradiction totale avec nos valeurs et nos pratiques, ainsi qu'avec les besoins des territoires, les crédits ont été ainsi diminués de moitié et certaines structures indiquent devoir être obligées de fournir des listes avec les numéros des Contrats Accueil et Intégration des apprenants!

Les organismes de formation qui perdent leur marché, sont précarisés, voire disparaissent.

La complexité du recours au Fonds Social Européen et les contraintes sur le public accueilli et la trésorerie nécessaire découragent nombre de structures. De plus en plus de structures, ont recours aux financements privés.

Le fonctionnement des structures est affecté par la présence ou non de financements. Pour celles qui n'en ont pas, l'encadrement et la professionnalisation des bénévoles est plus compliquée. Pour celles qui en ont, les exigences de suivi administratif et de reporting sont plus en plus fortes et elles ont souvent peu de visibilité à moyen terme.

LES RESSOURCES HUMAINES

Il existe parmi les associations une très forte proportion de bénévoles et une très grande disparité du taux d'encadrement des formateurs.

Le recrutement de nouveaux bénévoles est de plus en plus facile mais cela génère des difficultés à gérer leur intégration et leur montée en compétences. Les formations des intervenants sont en effet très disparates.

Depuis une quinzaine d'années, un travail de fond sur les formations des bénévoles et sur la pédagogie de projet a été effectué par les structures de proximité, mais ces avancées risquent d'être remises en cause du fait de la précarisation des structures.

Le recours aux contrats aidés précarise les postes salariés. Quant aux structures qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, elles ont des difficultés, outre la tenue des ateliers, à assurer la préparation, l'organisation, et leur suivi ... Il est donc essentiel d'assurer des postes de coordination salariés.

LES PARTENARIATS ET ALLIANCES

Des partenariats se nouent souvent au niveau local mais la coordination territoriale est souvent tributaire de la présence de salariés. Il est important d'avoir des postes dédiés à cela, qui font le lien avec les réseaux et les institutions. Or ce n'est pas souvent le cas. Il faut également pouvoir avoir une bonne visibilité dans le temps pour nouer des partenariats.

La notion de « parcours » est souhaitée par tous mais elle est difficile à mettre en œuvre car l'offre est émiettée et insuffisamment répertoriée, malgré des actions en cours sur différents territoires.

L'IMPACT DES ACTIONS SOCIO-LINGUISTIQUES

L'intégration dans une structure faisant d'autres activités que le linguistique est un accélérateur d'apprentissage de la langue. Le français est un outil-langue pour pouvoir agir, pour être acteur de son insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Pour accélérer l'apprentissage, il est parfois envisagé des formations plus intensives mais cela implique une plus forte mobilisation des bénévoles, ce qui n'est pas toujours possible.

L'évaluation est disparate et parfois compliquée. Il n'existe aucune visibilité non plus sur l'évaluation des formations officielles, de type OFII.

QUEL AVENIR?

Le problème de fond est le désengagement de l'Etat doublé d'un ciblage de certains publics. Les besoins sont insuffisamment couverts. Le recours à des bénévoles ne doit pas masquer cette réalité. Il devient urgent de porter des revendications qui fédèrent, et de valoriser le travail mené par tous ces acteurs de terrain auprès d'administrations, qui ne regardent bien souvent que le budget.

Prochaine étape : une grande journée fédératrice à l'automne

Elle aura plusieurs objectifs :

- Elargir la réflexion avec tous les acteurs concernés : les acteurs des politiques publiques, ceux qui orientent les personnes, les structures associatives, les universitaires, les personnes qui fréquentent les ateliers...
- Valoriser ce qui est fait par le tissu associatif, montrer ses résultats, donner des exemples de parcours réussis des personnes qui prennent des responsabilités dans les projets, dans nos structures...
- Creuser la question des coordinations territoriales, de trouver des exemples de bonnes pratiques
- Se projeter dans l'avenir, sur la meilleure manière de mettre en place l'apprentissage du français pour tous dans une logique de cohésion sociale et de citoyenneté
- Répondre au besoin de fédérer les associations qui oeuvrent dans ce domaine

ANNEXE 1 : COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué de presse

Le 13 avril 2016

Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France, La Cimade, Radya, Secours Catholique – Caritas France

L'apprentissage du français participe au développement de la citoyenneté

Ce n'est pas un outil de sélection et d'exclusion !

Le constat est sans appel : les gouvernements successifs - quelle que soit leur couleur politique - ont fait de l'apprentissage de la langue un moyen de contrôle. Conjointement, ils ont, sous prétexte d'en améliorer l'efficacité, développé une politique d'appel d'offres qui a eu pour effet de concentrer des opérateurs de formation capables de répondre massivement à des procédures standardisées. Ils ont ainsi mis en difficulté des associations de proximité, plus modestes mais souvent riches de leur implication dans les quartiers et de leur approche globale des personnes. S'appuyant sur une logique de mobilisation citoyenne, elles contribuent pourtant à l'accueil de milliers de personnes immigrées et à la construction du lien social. Depuis plusieurs années, ces associations ancrées dans les territoires, leurs salariés et les milliers de bénévoles qui en sont les artisans sont ignorées malgré leurs expériences et connaissances des populations concernées.

De fait, l'Etat à travers le Ministère de l'Intérieur s'installe dans une politique basée sur le chiffre, autour de dispositifs descendants et inadaptés, conçus par des administrations centrales éloignées du terrain et des réalités sociales.

L'inefficacité de cette politique nous interroge d'autant plus qu'après les événements de 2015, l'émotion avait permis de partager un questionnement sur la pertinence des politiques d'intégration et de cohésion sociale et de souligner l'importance de travailler finement des réponses locales. Un an après, ces bonnes résolutions semblent oubliées.

Les dispositifs en place s'avèrent souvent excluant, ne permettant pas un accueil personnalisé. Ils tendent à faire de l'apprentissage du français une épreuve pour obtenir une autorisation de rester sur le territoire français au lieu d'être une occasion de « rentrer en citoyenneté ». Actuellement, les non-primos-arrivants, désirant perfectionner leur maîtrise de la langue, sont non seulement exclus des dispositifs publics pris en charge par les organismes de formation, mais ils vont l'être aussi des actions de proximité animées par des formateurs généralement bénévoles.

Toutes ces analyses ont été consignées dans un rapport demandé par le Premier Ministre avec en perspective la création d'une Agence Nationale de la Langue Française. Le rapport finalisé n'a pas été publié. Le projet de création de cette agence, annoncé dans les décisions du Conseil Interministériel pour l'Egalité et la Citoyenneté, semble abandonné...

Devant cette situation, les associations signataires de ce communiqué refusent d'être les actrices d'un tri, d'une sélection. Nous revendiquons l'universalité de l'accès aux actions d'apprentissage du français et refusons que ce soit un critère d'octroi d'un titre de séjour.

Pour éviter que des milliers de bénévoles et d'apprenants se découragent et que des milliers d'actions d'apprentissage du français disparaissent, nous demandons que soient réunis, territoire par territoire, les organismes qui développent des actions d'apprentissage du français (tous publics et toutes finalités) afin de poser les conditions de la construction de parcours cohérents de formation linguistique pour les personnes migrantes. C'est par ce travail de concertation et de complémentarité, faisant une place à chacun pour un accès universel à l'apprentissage de notre langue, qu'il sera possible d'en faire un droit respecté et respectueux.

Nous demandons également que les crédits du Ministère de l'Intérieur continuent de soutenir toutes les actions d'apprentissage du français, quels que soient les publics, et que cesse l'instrumentalisation des associations auxquelles il est demandé un travail de tri et de classement de fichiers des participants à ces actions.

Pour nos associations, la maîtrise de la langue française est un outil puissant de cohésion sociale. L'acquisition de cette maîtrise doit être pensée comme une démarche d'émancipation, d'enrichissement de soi, de développement de la citoyenneté et pas comme une obligation susceptible d'entraîner une sanction : la précarisation du droit au séjour.

Donnons à notre langue la chance d'être un outil de cohésion sociale et refusons de l'enfermer dans une fonction de contrôle, de sélection, et donc d'exclusion.

ANNEXE 2 :
INSTRUCTION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le Ministre

Paris, le 18 FEV. 2016

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et messieurs les préfets de région,
Mesdames et messieurs les préfets de département

Instruction n° NOR INTK1600412J

Objet : Orientations pour l'année 2016 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France.

Annexes : 5 (disponibles sur le site <http://intranet.immigration.gouv.fr>)

Le Gouvernement s'est engagé depuis 2014 dans un renforcement de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers arrivant régulièrement sur le territoire national et ayant vocation à s'y installer durablement.

Une première étape s'est concrétisée en 2015 avec la construction de nouveaux outils centrés sur les facteurs-clés de réussite de l'intégration.

Cette réforme s'amplifiera avec l'adoption du projet de loi relatif au droit des étrangers en 2016 qui engagera l'ensemble des étrangers primo-arrivants dans un parcours d'intégration républicaine structuré et exigeant.

Ces dispositifs bénéficieront également au public des réfugiés statutaires que notre pays s'est engagé à accueillir au cours des deux prochaines années dans le contexte de la crise migratoire internationale.

La présente instruction vient ainsi préciser les priorités d'action et les modalités d'optimisation des moyens de la politique d'intégration pour l'année 2016.

.../...

1- L'année 2015 a constitué une première étape du renforcement des dispositifs d'accueil et de l'évaluation des actions menées sur les territoires.

1-1 Le premier accueil des étrangers en situation régulière sur les plates-formes de l'Office français de l'immigration et de l'intégration a été rénové.

Une formation civique mieux adaptée aux besoins est désormais dispensée dans le cadre d'un marché public national renouvelé : d'une durée de deux jours au lieu d'une seule journée précédemment, ses contenus ont été enrichis pour rendre plus concrets, d'une part les principes et valeurs de la République (module 1), d'autre part les démarches d'accès aux droits et aux services publics (module 2). Des modalités pédagogiques plus interactives ont été demandées aux formateurs qui adossent leurs explications à des exemples du quotidien, des cas pratiques et des tests de compréhension pour favoriser une appropriation effective des principes et usages de la société française.

Le renforcement de la formation linguistique a été préparé en 2015 pour être opérationnel dès ce début d'année 2016 : visant un niveau plus élevé propre à rapprocher progressivement la France des meilleurs standards européens, cette nouvelle formation s'adresse à 25 000 personnes supplémentaires par an, soit 50 000 bénéficiaires au lieu de 25 000 actuellement, grâce à un effort budgétaire substantiel. Elle privilégie des parcours intensifs, plus efficaces, d'une durée de 50, 100 ou 200 heures suivant les besoins, et fondés sur une nouvelle ingénierie pédagogique (mises en situation, utilisation de nouvelles technologies stimulant l'auto-apprentissage, etc.).

La qualité de ces formations sera vérifiée par des modalités de contrôle et d'évaluation renforcées : information des organismes de formation sur les prescriptions du cahier des charges, mise en place d'un plan de suivi comprenant des visites sur site pouvant aboutir, en cas de non-respect de ces prescriptions, à des sanctions.

1-2 Les actions d'intégration territoriales, qui prennent le relais de ce premier accueil et s'appuient sur les crédits déconcentrés du programme 104, ont fait l'objet d'un suivi renforcé.

Une enveloppe de 17,7 M€ a été déléguée au niveau des BOP régionaux dans le cadre d'une stabilisation, pour la première fois en 2015, des crédits du programme 104 qui avaient subi une baisse continue depuis 2010 (- 30%).

Un outil d'évaluation national vous a été adressé l'an dernier pour vous appuyer dans la sélection des projets les mieux à mêmes de répondre aux priorités ministérielles, dans l'appréciation de la qualité des actions menées et dans le compte-rendu de l'utilisation des crédits délégués.

La collecte des données transmises par chacune des régions en fin d'année témoigne de l'implication des services de l'État pour stimuler près de 1 350 actions bénéficiant à plus de 90 000 personnes et reflétant l'importance donnée à l'apprentissage de la langue française (cf. annexe 1).

Elle confirme la très grande hétérogénéité des acteurs locaux et la difficulté de la mise en cohérence des initiatives dans ce champ. Elle souligne aussi la fragilité de certains porteurs de projets face aux nouvelles exigences portant tant sur le fond (difficulté, par exemple, à développer des actions d'apprentissage de la citoyenneté) que sur la méthode (capacité à identifier le public primo-arrivant, à suivre la réalisation et à rendre compte des actions).

2- La réforme portée par le projet de loi relatif au droit des étrangers instaure un parcours d'intégration républicaine structuré et exigeant.

Le dispositif du contrat d'accueil et d'intégration a été jugé insuffisant face aux enjeux de maîtrise de la langue française et d'inscription du processus d'intégration dans un véritable parcours personnalisé, propre à garantir un accès rapide à l'autonomie.

Le projet de loi relatif au droit des étrangers renforce ainsi :

- La préparation de l'arrivée en France, grâce à un dispositif plus opérationnel de mise à disposition d'informations pratiques, administratives et juridiques accessibles à tous depuis l'étranger, centrées sur l'équilibre des droits et des devoirs attachés à la vie en France ;
- L'individualisation de l'accueil des étrangers primo-arrivants, grâce à un entretien conduit par des personnels de l'OFII spécialement formés à l'évaluation des besoins et à l'orientation vers les réponses appropriées ;
- La qualité des formations obligatoires, civique et linguistique, constitutives des fondamentaux de la République et de la société françaises ;
- L'accès à une meilleure connaissance de l'offre de services de droit commun par le biais d'un accompagnement adapté ;
- L'articulation du parcours d'intégration avec la délivrance des titres de séjour : l'étranger pourra prétendre à un titre pluriannuel s'il justifie, notamment, de son assiduité et du sérieux de sa participation aux formations prescrites par l'État dans le cadre du contrat d'intégration républicaine signé lors de l'entretien d'accueil à l'OFII, puis à la délivrance d'une carte de résident s'il justifie de son intégration républicaine et de l'atteinte du niveau A2 du cadre européen de référence pour les langues, supérieur au niveau actuellement exigible (le niveau A1.1).

3- La structuration et l'accessibilité de l'offre de services locale sont nécessaires pour mettre en œuvre des parcours d'intégration adaptés aux besoins.

Il vous appartient de prendre le relais du premier accueil assuré à l'OFII en organisant de véritables parcours d'intégration.

Les crédits qui vous sont délégués devront ainsi être consacrés à la mise en œuvre de trois priorités :

- l'apprentissage de la langue française ;
- l'appropriation des valeurs de la République et de la société française ;
- l'accompagnement global des étrangers vers un accès effectif aux droits.

3-1 L'apprentissage de la langue française.

La formation prescrite par l'État à l'arrivée en France constitue une première étape qui doit être complétée par la mobilisation de l'offre territoriale, pour approfondir l'intégration linguistique, suivant trois axes :

- l'encouragement à la professionnalisation des acteurs associatifs : un cadre de références méthodologique et pédagogique est disponible sur le site intranet de la direction générale des étrangers en France (cf. annexe 2-1) pour appuyer les structures que vous financez au moyen des crédits du programme 104 et vous aider à apprécier la qualité de leur action ;
- l'amélioration de la lisibilité des offres de formation : vous recenserez, si tel n'est pas déjà le cas, les structures intervenant dans le champ linguistique (organismes de formation ou ateliers sociolinguistiques), quels que soient leurs modes de financement, suivant le cadre fourni à l'annexe 2-2 ;
- le développement des mutualisations : vous financerez les projets les plus innovants en termes de rationalisation de moyens, d'homogénéisation de l'offre, de renforcement de la qualité et de couverture territoriale.

3-2 L'appropriation des principes et valeurs de la République.

Au-delà de la formation civique obligatoire, peu d'actions sont déployées et financées localement dans le cadre du programme 104 pour favoriser la compréhension des valeurs propres à la société française, la pratique du « vivre ensemble » et l'exercice de la citoyenneté. Aussi, pour favoriser l'émergence de projets sur cette thématique, qui nécessite une certaine homogénéité des messages, vous pourrez consulter les contenus des nouveaux modules de formation civique, exploiter leurs supports pédagogiques depuis l'intranet de la DGEF, y trouver matière à des liens avec des initiatives locales à encadrer ou à susciter, que vous pourrez alors utilement financer.

3-3 L'accès aux droits.

Si l'État consacre des moyens spécifiques à l'exigence d'apprentissage des fondamentaux de la République, il assure davantage un rôle d'interface lorsqu'il s'agit d'accompagner chaque étranger dans un parcours, variable suivant ses besoins, qui doit le mener à l'autonomie et à une pleine insertion dans la société française.

Ainsi, une action d'information et d'orientation personnalisée des personnes étrangères vers les réponses appropriées à leur situation, qui existent au sein du tissu local, doit être privilégiée :

- dès l'accueil sur la plate-forme de l'OFII : l'auditeur qui reçoit l'étranger et conduit avec lui un entretien approfondi doit être lui-même capable d'identifier l'état des réponses existantes sur le territoire puis de faciliter la mise en relation de l'utilisateur avec ces dernières ;
- au-delà du premier accueil : il existe des structures d'accompagnement global, à caractère associatif, qui ont pour vocation de favoriser l'accès aux droits et méritent à ce titre d'être soutenues ; une offre de services publics de proximité maille plus largement le territoire mais manque souvent de lisibilité pour l'utilisateur qui devrait pouvoir y accéder plus aisément.

L'enjeu est donc d'organiser le rapprochement entre des besoins, différents suivant les personnes, et une offre multiple, éparse, inégalement identifiée par les professionnels et, a fortiori, par le public bénéficiaire.

Connaître et faire connaître cette offre suppose une première étape de recensement des structures concourant à ce processus d'accueil et d'intégration multidimensionnel (santé, logement, transports, éducation, maîtrise de la langue, emploi, accès aux démarches administratives, etc.).

Je vous invite à procéder à ce recensement en utilisant le cadre fourni (cf. annexe 3). Cette première étape conduira à l'élaboration d'une cartographie géo-localisée suivant une méthodologie harmonisée au niveau interministériel. Bien évidemment, toute initiative déjà prise dans ce domaine est positive et a vocation à s'intégrer au cadre national sans surcharge.

4- Cette hiérarchisation des priorités appelle, face à l'hétérogénéité des acteurs et des moyens, une organisation plus structurée.

4-1 Une claire identification des publics visés.

La mission financée par l'action 12 du programme 104 est dédiée aux signataires de l'actuel contrat d'accueil et d'intégration (CAI), ressortissants de pays tiers pour lesquels un premier titre a été délivré depuis moins de 5 ans. Ces crédits bénéficient également aux réfugiés signataires de ce contrat. Les informations statistiques sur les signataires du CAI de 2012 à 2015 sont disponibles sur le site intranet de la DGEF (cf. annexe 4). Par ailleurs, l'action 11 du programme 104, qui porte une subvention à l'OFIL, a été abondée en 2016 pour financer les formations civique et linguistique des réfugiés relocalisés signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2016.

L'action 15 du programme 104 soutient l'accompagnement global des bénéficiaires d'une protection internationale, notamment par la mise en œuvre de projets ayant pour objet de faciliter leur accès au logement. Cette enveloppe finance ainsi le dispositif des centres provisoires d'hébergement (CPH), référents pour les actions d'intégration des réfugiés. Pour faire face à l'augmentation des flux d'arrivée sur le territoire de personnes en besoin manifeste de protection, la création de 500 nouvelles places de CPH a été décidée et les autorisations sont intervenues.

Si vous êtes amenés à financer des projets qui s'adressent à des publics plus larges et qui mobilisent donc des crédits de différents programmes budgétaires, la part des bénéficiaires signataires du CAI doit être évaluée.

Enfin, le programme 104 pourra encore soutenir l'accompagnement des personnes âgées immigrées de manière exceptionnelle lorsqu'il vous apparaîtrait que ses enjeux, en région, ne sont pas suffisamment pris en compte par les dispositifs de droit commun.

4-2 Un effort nécessaire de structuration des acteurs.

Le champ de l'intégration se caractérise par sa transversalité et, partant, la multiplicité de ses intervenants. Les services de l'État ont, au demeurant, besoin de ces relais associatifs, de l'appui des différents opérateurs locaux et du partenariat avec les collectivités territoriales pour mener une politique dans ce domaine.

Les modalités de la gouvernance territoriale, au regard du volume des crédits délégués et de la singularité de chaque territoire, ne sauraient s'inscrire dans un schéma unique ou une comitologie obligatoire. C'est la logique de projets, utiles et cohérents, qui doit vous guider et orienter les financements. Elle induit la nature et la fréquence du « tour de table » que vous devez organiser pour mobiliser tous les acteurs pertinents et accroître l'efficacité des crédits.

Vous encouragerez également toutes les initiatives visant à fournir aux professionnels les moyens et les outils leur permettant d'être plus opérationnels (sessions de formation, démarches de mise en réseau, espaces de publication/documentation/communication internet, etc.).

4-3 L'évaluation de l'efficacité des crédits délégués.

Après mise en réserve, l'action 12 du programme 104 dispose d'un montant total de crédits de 23,26 M€. Les crédits de l'action 15, eux-mêmes concernés par une mise en réserve, sont inscrits à hauteur de 19,21 M€ répartis entre les centres provisoires d'hébergement (CPH) et les aides et l'accompagnement aux réfugiés. À ce stade, seuls les crédits pour les places de CPH existantes vous sont notifiés. J'appelle votre attention sur le fait que cette action ne peut faire l'objet d'abondements par d'autres lignes du programme 104.

Une première délégation de crédits, correspondant au quart des crédits inscrits au DRICE (actions 12 et 15), a été effectuée le 26 janvier dernier et vous trouverez, en pièce jointe à cette circulaire, la notification de la dotation qui vous est allouée en AE et CP pour 2016. Le solde des crédits notifiés, hors OEPRE, sera mis à votre disposition avant fin mars.

Le format et le calendrier du plan d'évaluation national ont été simplifiés pour en faciliter l'exploitation. Cet outil est disponible sur le site intranet de la DGEF (cf. annexe 5). Il vous revient d'organiser les modalités de la collecte des données auprès des porteurs afin de transmettre les objectifs chiffrés **pour le 30 juin** de l'exercice en cours et le bilan avant le 30 septembre de l'année N+1.

Le bilan définitif des actions financées au titre de l'exercice 2015 doit parvenir à mes services avant le **30 septembre 2016**. Il comportera une synthèse régionale ainsi qu'un tableau de collecte des indicateurs.

4-4 Le renouvellement de l'animation du réseau.

Compte-tenu des recompositions régionales, je vous invite à me faire part de vos choix d'organisation et de service/personne « chef-de-file » pour suivre, sous votre autorité, la déclinaison de la politique d'intégration au niveau territorial.

Le réseau des correspondants territoriaux sera réuni **le 8 mars 2016** pour une journée d'information et de travail autour des grandes orientations développées dans cette instruction.

Un planning de visio-conférence vous sera proposé pour nourrir un dialogue adapté aux enjeux.

Vous me ferez retour de votre stratégie régionale, de la programmation de vos crédits et de l'avis du contrôleur budgétaire régional d'ici le 15 mars 2016.

Mes services (direction générale des étrangers en France - direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité) sont à votre disposition pour vous appuyer dans la mise en œuvre de ces orientations.



Bernard CAZENEUVE

ANNEXE 3 :

LETTRE DE LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ADRESSEE AUX DEPUTES ET SENATEURS

Monsieur le Député ou Madame la Députée,
Monsieur le Sénateur, Madame la Sénatrice,

Tous les centres sociaux associatifs parisiens ainsi que de nombreuses associations animent des ateliers sociolinguistiques (ASL) qui revêtent une importance capitale car la maîtrise de la langue française est l'instrument premier pour accéder à la culture française et pour participer pleinement à la vie citoyenne.

Ces ateliers permettent de tisser dans les territoires des liens intergénérationnels et culturels, porteurs du vivre-ensemble auquel tout le monde se déclare attaché. Porte d'entrée dans le centre social, les ASL favorisent l'autonomie des habitants dans leur vie quotidienne (relations avec les voisins, les enseignants, les diverses institutions...) et leur implication progressive dans les projets qui sont montés (soirées, sorties familiales, fêtes de quartier, activités avec les enfants...). D'autres actions linguistiques à visée professionnelle sont également proposées par plusieurs centres. Plus de 300 habitants-bénévoles formés, accompagnés par des professionnels qualifiés, animent ensemble ces actions contribuant ainsi au tissage de liens dans les quartiers parisiens.

En 2015, les centres ont présenté 923 candidats aux diplômes répartis entre le DILF (diplôme initial de langue française) et le DELF (diplôme d'études en langue française). Le taux de réussite est de 94%. Au total c'est environ 3000 personnes en 2015 qui ont participé à des actions linguistiques dans les centres sociaux parisiens. Même en y ajoutant les formations réalisées par d'autres acteurs, l'offre reste insuffisante par rapport aux attentes.

Et pourtant, les politiques publiques sont de plus en plus restrictives. Depuis deux ans, le Ministère de l'Intérieur, qui est l'un des acteurs clés des orientations et des financements des actions linguistiques, s'attache presque exclusivement à la formation des migrants récemment arrivés et signataires du contrat d'accueil et d'intégration (contrat d'intégration républicaine depuis la loi du 7 février 2016).

Par le biais d'un questionnaire du Ministère de l'Intérieur relayé par la Préfecture portant sur le statut des apprenants, il est exigé des associations qu'elles fassent un tri inadmissible entre les personnes alors que leur seul désir est de s'intégrer dans notre pays. Ceci vient en contradiction avec le principe des associations d'accueil inconditionnel de tous, garant du vivre-ensemble. Nous sommes convaincus que l'apprentissage du français participe au développement de la citoyenneté et ne peut pas être un outil de sélection et d'exclusion.

Le Premier Ministre lui-même, dans son discours du 13 avril 2016 à Vaulx-en-Valin affirmait que « *6 millions de nos compatriotes ne sont pas à l'aise avec notre langue. Comment, dans ce cas, trouver sa place, prendre part à la vie de la Cité ? ...Dans les cinq ans qui viennent, toutes celles et ceux qui*

éprouvent des difficultés dans le maniement de notre langue pourront ainsi trouver la formation ou le projet qui leur permettra de les dépasser ».

Alors n'attendons pas, faisons en sorte que dès 2016, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Ville, la Ville de Paris mettent en place les moyens et les modalités pour que les accompagnements linguistiques s'adressent à ceux qui en ont besoin. Il y va de la construction de notre société et de notre vie commune.

Plus concrètement, nous souhaitons que vous portiez notre demande commune au gouvernement pour que les financements nécessaires soient attribués aux associations quel que soit le public reçu. Nous suggérons également la mise en place d'une réflexion globale menée par la Préfecture et la Ville associant les différents acteurs de l'offre linguistique à Paris.

Persuadés que vous partagez nos analyses, nos valeurs et notre volonté d'agir, nous sommes dans l'attente d'un soutien de votre part.

Signature président/présidente